

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 1^{er} juin 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 12 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 et jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, et jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui stipule que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-087

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par monsieur le conseiller François Bertrand et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres

du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-06-088

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté
- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Main levée – Hypothèque légale sur La Carrière St-Barthélemy (1990) Ltée.
 - 4.3 Mandat – Rapport d'audit 2019 pour Recyc-Québec
 - 4.4 Adoption – Règlement n°658-20 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
 - 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – Règlement n°654-20 amendant le règlement concernant les chiens et les chats n°588-15
 - 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mai 2020
 - 7.2 Droit de passage Club Quad les Randonneurs
 - 7.3 Installation de ralentisseurs de vitesse sur la rue de la Cabane et sur la rue Bonin
 - 7.4 Achat – Camionnette de service
 - 7.5 Embauche – Employés surnuméraires estivaux
 - 7.6 Mandat – Contrôle qualitatif des travaux de réfection du chemin Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1
 - 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat – Préparation du devis d'appel d'offres pour l'étude d'infrastructure routière concernant le projet du rang York ouest (reporté)
 - 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Appui – Besoins de médecins pour le pôle de Berthier
 - 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2020
 - 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2020
 - 11.2 Embauche – Animatrices du camp de jour 2020
 - 11.3 Budget – Camp de jour
 - 11.4 Budget – Aménagement des terrains municipaux
 - 12 : DIVERS**
 - 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-089

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 4 mai 2020 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote

Ont voté pour : messieurs Sylvain Labranche, François Bertrand, François Bérard et Claude Jean

S'est abstenue de voter : madame Guylaine Majeau-Brûlé

Adopté à la majorité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de mai 2020.

4.2 Main levée – Hypothèque légale sur La Carrière St-Barthélemy (1990) Ltée.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a embauché madame Julie Maurice au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière lors du conseil municipal du 4 juin 2018 sous le numéro de résolution 2018-06-132;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barthélemy a contracté une hypothèque légale de l'État publiée au *Registre des droits personnels et réels mobiliers* le 18 décembre 2015 sous le numéro d'inscription 15-1225318-0001 afin de recouvrir les redevances en vertu du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* dues à la municipalité par La Carrière St-Barthélemy (1990) Ltée.;

ATTENDU QUE deux rectifications de l'inscription ont été publiées au *Registre des droits personnels et réels mobiliers* d'abord le 8 février 2016 sous le numéro d'inscription 16-0099367-0001 et ensuite le 4 avril 2016 sous le numéro d'inscription 16-0281702-0001;

ATTENDU QUE les redevances dues par La Carrière St-Barthélemy (1990) Ltée. ont été acquittées à la satisfaction de la Municipalité le 20 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-090

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE le conseil requiert de l'Officier responsable de la publication des droits au *Registre des droits personnels et réels mobiliers* de procéder à la radiation complète, entière et définitive de tout droit hypothécaire résultant des inscriptions ci-dessus mentionnées et d'effectuer toutes les opérations nécessaires;

QUE le conseil mandate madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière comme représentante de la Municipalité de Saint-Barthélemy pour accorder la main levée pure et simple et consentir à la radiation des droits hypothécaires découlant des actes mentionnés ci-dessus.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 Mandat – Rapport d'audit 2019 pour Recyc-Québec

2020-06-091

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Stéphane Bérard CPA inc. pour la préparation du rapport d'audit à Recyc-Québec afin de recevoir la compensation pour les matières résiduelles 2019 dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités de redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Adoption – Règlement n°658-20 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 648-19;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-092

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le Règlement n°658-20 amendant le règlement n°648-19 établissant le tarif de certains services municipaux soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2020-06-093

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par les chèques numéros 465 à 518 totalisant un montant de 93 797,84 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mai 2020 représentant la somme de 26 379,14 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – Règlement n°654-20 amendant le règlement n°588-15 concernant les chiens et les chats

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-38.002) de même que son règlement d'application en décembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 588-15 afin de l'harmoniser avec les normes de la nouvelle loi;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-094

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le Règlement n°654-20 amendant le règlement concernant les chiens et les chats n°588-15 soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de mai 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mai 2020.

7.2 Droit de passage Club Quad les Randonneurs

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du Club Quad Les Randonneurs pour obtenir un droit de passage sur le rang Saint-Joachim Ouest entre le coin de la montée Ouest et le gîte La Douceur du Chêne-Vert au 700 rang Saint-Joachim Ouest;

2020-06-095 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil accorde un droit de passage pour les véhicules hors-route (quad) sur le rang Saint-Joachim Ouest, à partir du coin de la montée Ouest jusqu'au 700, rang Saint-Joachim;

QUE ce droit de passage est effectif entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2020 inclusivement;

QUE les heures où la circulation des véhicules hors-route (quad) est permise sont de 7 h à 22 h inclusivement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2020-06-096 **7.3 Installation de ralentisseurs de vitesse sur la rue de la Cabane et sur la rue Bonin**
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil autorise la pose de 2 ralentisseurs (dos d'âne) sur la rue de la Cabane et sur la rue Bonin.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Achat – Camionnette de service
ATTENDU QUE l'actuelle camionnette de service a terminé sa vie pratique après de longues années d'utilisation;

2020-06-097 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil accorde un budget maximal de 25 000 \$ (taxes nettes incluses) pour l'achat d'une camionnette de service.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 10 ans.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2020-06-098 **7.5 Embauche – Employés surnuméraires estivaux**
Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil municipal embauche :

- Luc Fournier
- Mathieu Caya
- Francis Kopajko

pour occuper le poste de manœuvre surnuméraire au service des travaux publics aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2020-06-099 **7.6 Mandat – Contrôle qualitatif des travaux de réfection du chemin Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1**
ATTENDU QUE la municipalité entreprend, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), la phase 1 des travaux de réfection des chemins de la Chapelle et Saint-Edmond dès le début du mois de juin;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme EXP pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection du chemin Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1 aux taux unitaires et aux honoraires décrits à la proposition datée du 20 mai 2020;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.
Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Préparation du devis d'appel d'offres pour l'étude d'infrastructure routière concernant le projet du rang York ouest (reporté)

~~ATTENDU QUE~~ la municipalité a reçu la promesse de financement du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour les travaux de réfection de l'aqueduc sur le chemin York à l'ouest du périmètre urbain:

~~EN CONSÉQUENCE,~~

~~Il est proposé par, appuyé de~~
~~et résolu :~~

~~QUE~~ ce conseil mandate la firme Techni Consultant pour la préparation du devis d'appel d'offres pour l'étude d'infrastructure routière du chemin York à l'ouest du périmètre urbain au montant de\$ plus les taxes applicables, tel que décrit à l'offre de service

~~QUE~~ la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.
Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Appui – Besoins de médecins pour le pôle de Berthier

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a été formé pour promouvoir la venue de médecins sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' une lettre d'appui datée du 18 mars 2020 a été émise par le comité des usagers du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement a reçu deux mille deux cent cinquante-deux (2 252) appuis reçus par le biais d'une pétition électronique et quatre mille trois cent quarante-six (4 346) signatures d'une pétition écrite;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre avec les autorités du CISSS Lanaudière prévue le 27 mars 2020 a été reportée à une date indéterminée en raison de la pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la clinique GMF Berthier-St-Jacques est en manque criant de médecins en raison des départs à la retraite et des futurs départs prévus;

CONSIDÉRANT QU' en 2015, six (6) médecins pratiquaient à la clinique de Berthierville et qu'il y en a déjà eu onze (11) pour desservir la population;

CONSIDÉRANT QUE dans un proche avenir, il n'y aura qu'un seul médecin pour desservir une population de 15 754 citoyens;

CONSIDÉRANT le profil démographique de la population du territoire concerné;

CONSIDÉRANT QUE la première priorité de la Table de concertation AGIR pour mieux vivre dans d'Autray du pôle Berthier est l'accès aux soins de santé, priorité qui sera transmise à la Table des préfets de Lanaudière pour établir un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE plus de quatre mille patients ont dû s'inscrire sur la liste d'attente de patients orphelins suite au départ récent de deux (2) médecins et que d'autres devront s'y inscrire suite aux prochains départs à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a acheminé une copie desdites pétitions à la ministre du Tourisme et députée du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx, à la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann, au ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, et au directeur du CISSS de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-100

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy, soucieuse du bien-être de sa population, appui l'initiative du regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier afin que des actions concrètes soient posées pour assurer la présence de nouveaux médecins dans le pôle Berthier.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de mai 2020.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2020.

11.2 Embauche – Animatrices du camp de jour 2020

2020-06-101

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche des animatrices du camp de jour 2020 :

- Noémie Hénault
- Florence Bérard
- Abbie-Camille Bérard
- Alyson Lefebvre

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Budget – Camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les règles et normes sanitaires décrétées par le ministère de la Santé publique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 pour offrir un camp de jour sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau-Brûlé et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy octroi un budget supplémentaire au camp de jour d'un maximum de 2 000 \$ pour l'achat de deux (2) radios portatifs, d'un climatiseur portatif et d'une plastifieuse (sans s'y limiter) afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants du camp de jour.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement 2020.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.4 Budget – Aménagement des terrains municipaux

ATTENDU QUE les événements prévus durant la période estivale ont été annulés en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

2020-06-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy utilise le budget alloué aux événements qui ont été annulés à l'amélioration de l'aménagement, l'ajout d'équipements et l'embellissement des terrains municipaux pour un total de 18 500 \$.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement 2020.

Monsieur le maire demande le vote

Ont voté pour : messieurs Sylvain Labranche, François Bertrand, François Bérard et Claude Jean

À voté contre : madame Guylaine Majeau-Brûlé

Adoptée à la majorité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 33

Fin : 20 h 33

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-104

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 34

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS